

Le DICRIM ?

Le « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM) a pour objectif de présenter chacun des risques auquel tout ou partie du territoire communal est soumis, et de faire connaître à la population les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre par la municipalité, afin de réduire l'impact d'un événement majeur sur les personnes, les biens et l'environnement.

Le DICRIM a également pour but d'informer chacune et chacun d'entre nous sur les consignes de sécurité à respecter pour se protéger en cas d'événement.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement à fréquence faible mais de grande gravité, car touchant des enjeux importants. C'est un événement, où un seul accident qui engendre de nombreuses victimes, ou de nombreux dégâts matériels, ou encore de graves dommages à l'environnement.

Qu'est-ce que l'information préventive ?

Placée sous la double responsabilité du Préfet et du Maire, l'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se manifester sur ses lieux de vie, de travail ou de vacances.

Le risque INONDATION :

La commune de Pin Balma est traversée en son centre par la Seillonne qui s'écoule suivant un axe sud-est /nord-ouest. Le risque inondation concerne les habitations riveraines de la Seillonne, soit environ 40 habitations et 2 centres équestres.

Les dernières crues récentes ayant marqué la mémoire des habitants à Pin-Balma sont celles de septembre 1991 et juin 1992 pour lesquelles la Commune a été déclarée en catastrophe naturelle.

Les bons réflexes en cas d'alerte à la CRUE :

- | | |
|----------------|--|
| AVANT | <ul style="list-style-type: none">- mettre les produits toxiques ainsi que les appareils électriques hors d'atteinte,- se tenir informé en écoutant la radio ou en suivant les nouvelles sur www.radiofrance.fr ou sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr |
| PENDANT | <ul style="list-style-type: none">- fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations,- fermer le gaz et l'électricité,- monter aux étages,- rester informé par radio ou en suivant les nouvelles sur www.radiofrance.fr |

ou sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

- ne pas aller chercher les enfants à l'école (celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté) qui prévoit la prise en charge des enfants,
- ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours).

APRES

- aérer et désinfectez les locaux,
- évaluer les dommages et se mettre en rapport avec son assurance,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
-

Le risque TEMPÊTE :

Les tempêtes qui affectent notre région peuvent être à l'origine de pertes importantes en matériel et aussi en vies humaines.

Aux dégâts causés par les vents peuvent s'ajouter des pluies dévastatrices ainsi que des orages, voire en saison, des chutes de neige abondantes ou du verglas.

Les bons réflexes en cas d'alerte

AVANT

- rentrer les animaux domestiques ainsi que le matériel et les objets susceptibles d'être emportés,
- arrêter les chantiers,
- gagner un abri en dur et fermer portes et volets.

PENDANT

- débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision,
- rester informé par radio ou en suivant les nouvelles sur www.radiofrance.fr ou sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- ne pas aller chercher les enfants à l'école (celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté) qui prévoit la prise en charge des enfants,
- ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours),
- se déplacer le moins possible.

APRES

- couper avec précaution les branches et arbres qui menacent de s'abattre,
- ne monter ni sur les toits ni sur les arbres fragilisés,
- ne jamais toucher les fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

Le risque CANICULE :

Le Plan Canicule est activé, du 1er juin au 31 août chaque année, en fonction du niveau d'alerte de Météo France.

En cas de problème, téléphoner au numéro d'urgence 08 00 06 66 66.

Les personnes isolées ou âgées de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables à la Mairie au 05 61 84 74 63.

Le risque « RETRAIT-GONFLEMENT » des sols argileux :

L'aléa retrait-gonflement des sols argileux existe sur la totalité du territoire de la commune de Pin-Balma et ce, à un niveau moyen.

Ce risque est lié aux variations en eau des terrains. Lors de période de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle alors du «retrait». A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement ».

Le retrait-gonflement des argiles sans danger pour l'homme peut provoquer divers désordres sur le bâti : fissuration, décollement ou désencastrement d'éléments ...

Comment lutter contre ce phénomène ?

La maîtrise de l'aménagement sur les zones à risque, notamment au travers de l'application du Plan de Prévention des risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain (arrêté préfectoral du 30/08 2005), permet de prendre en compte ce risque.

CONSIGNES GÉNÉRALES applicables à chaque risque:

- restez sur place (domicile, bureau, magasin, ...). N'évacuez pas sans en avoir reçu l'ordre,
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y seront protégés par le biais de procédures spécifiques,
- ne téléphonez pas (ni portable, ni fixe) mais laissez le téléphone branché
les réseaux et les lignes doivent rester disponibles pour les secours,
- tenez-vous informé du risque via la radio ou internet (Cf. numéros utiles),
- gardez près de vous un moyen d'éclairage autonome en cas de coupure d'électricité,
- suivez les consignes annoncées par la Mairie ou les Sapeurs-Pompiers,
- si vous circulez, n'abandonnez pas votre véhicule au milieu de la chaussée, il constituerait une gêne pour les secours.
- ayez toujours un poste de radio portatif en état de marche et facilement accessible, ainsi que des

piles neuves. En cas d'alerte, il vous permettra de rester informé en écoutant les informations divulguées.

- ayez toujours à portée de main le matériel nécessaire au confinement (linges, adhésif, ...).

Se préparer à une évacuation :

Rassemblez papiers, argent, nécessaire de toilette, médicaments et objets de première nécessité pour une éventuelle évacuation.

Les autres risques : sanitaires, nucléaires

En cas de pic pandémique, la Commune a prévu une organisation spécifique et pourra ainsi assurer la continuité de ses missions : accueil physique et téléphonique général, relayer des informations officielles, rassurer les populations.

Dans le cadre du renforcement de la prévention du risque nucléaire, la Préfecture de la Haute-Garonne a mis en place un plan départemental de gestion et de distribution de comprimés d'iode stable, à laquelle la Commune participa.